



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2-2022

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2015 SUR LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES FONCTIONS DU COMITÉ

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à www.ville.lescedres.qc.ca

Donné à Les Cèdres, ce 11^e jour du mois de février 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 384-2-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 11 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de février 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier